

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 13 juillet 2017
à 14 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le jeudi 13 juillet 2017, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 juillet 2017.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Acquisition

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1164962001

Approbation du projet d'acte de vente par lequel Le Centre de services communautaires du Monastère vend à la Ville à des fins municipales de compétences d'arrondissement, le lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m², ayant front sur la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente, et approbation d'un projet d'entente de passage temporaire entre la Ville et Le Centre de services communautaires du Monastère, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'entente (N/Réf. : 31H12-005-0868-08) (09-0179-S).

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Appel d'offres public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1174950007

Annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik inc. au terme de la résolution CA17 25 0251, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-17-14.

District(s) : Mile-End

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1173945007

Octroi d'une contribution financière de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour couvrir une partie des frais associés à l'organisation de l'inauguration de la nouvelle ruelle verte, située au sud de la rue Rachel Est, entre les rues Saint-André et De Mentana.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 12 juillet 2017



Dossier # : 1164962001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel Le Centre de services communautaires du Monastère vend à la Ville à des fins municipales de compétences d'arrondissement, le lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m ² , ayant front sur la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente, et approuver un projet d'entente de passage temporaire entre la Ville et Le Centre de services communautaires du Monastère, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'entente. N/Réf. : 31H12-005-0868-08 (09-0179-S)

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte de vente par lequel Le Centre de services communautaires du Monastère vend à la Ville à des fins municipales de compétence d'arrondissement le lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m², ayant front sur la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente.
2. d'approuver un projet d'entente de passage temporaire par lequel la Ville accorde au Centre de services communautaires du Monastère, jusqu'à ce qu'elle débute la réalisation de son projet d'aménagement à des fins municipales, un droit personnel et temporaire de passage sur l'immeuble acquis aux fins (i) de débarcadère à l'arrière de la propriété résiduelle du Centre de services communautaires du Monastère, et (ii) de la collecte des ordures et des matières recyclables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'entente.

3. d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire d'arrondissement, ou en son absence, le maire suppléant;
- le secrétaire d'arrondissement ou en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-07-12 09:17

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164962001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte de vente par lequel Le Centre de services communautaires du Monastère vend à la Ville à des fins municipales de compétences d'arrondissement, le lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m ² , ayant front sur la rue Berri dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente, et approuver un projet d'entente de passage temporaire entre la Ville et Le Centre de services communautaires du Monastère, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'entente. N/Réf. : 31H12-005-0868-08 (09-0179-S)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir du Centre de services communautaires du Monastère (le « CSCM ») un emplacement constitué du lot 5 882 964 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 529,2 m² («l'Immeuble») à des fins municipales de compétences d'arrondissement. Ceci s'inscrit dans la réalisation du projet de consolidation de pôle culturel au cœur du Plateau-Mont-Royal. Ce secteur regroupe une forte concentration d'immeubles à caractère patrimonial tels l'ancien pensionnat Saint-Basile, le Monastère et le Sanctuaire du Très-Saint-Sacrement, lequel est classé monument historique. L'acquisition de ce terrain est une belle opportunité pour réaliser un projet d'envergure qui est cohérent avec l'orientation générale énoncée au Plan d'urbanisme de Montréal de consolider le coeur du Plateau, tout en respectant le patrimoine bâti. L'acquisition de l'Immeuble du CSCM représente une plus-value incontestable pour les citoyens, le secteur et l'arrondissement, et s'avère une opportunité de développement très stratégique compte tenu de la pénurie de terrains vacants sur le territoire. De plus, le zonage en vigueur permet de plein droit l'usage à des fins institutionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 25 0419 - 12 novembre 2012 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2012-27)

CA09 25 0021 - 2 février 2009 - Adoption du Règlement autorisant en emprunt de 2 500 000 \$ pour l'acquisition de gré à gré d'un terrain (partie du lot 1 203 400 du cadastré officiel du Québec) adjacent au monastère du Très-Saint-Sacrement.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert du CSCM l'Immeuble d'une superficie de 2 529,2 m² pour la somme de 2 920 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte de vente. Le présent sommaire vise également à approuver le projet d'entente de passage temporaire par lequel la Ville accorde au CSCM, jusqu'à ce qu'elle débute la réalisation de son projet d'aménagement à des fins municipales, un droit personnel et temporaire de passage sur l'Immeuble aux fins (i) de débarcadère à l'arrière de la propriété résiduelle du CSCM, et (ii) de la collecte des ordures et des matières recyclables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet entente. L'accès au stationnement s'effectuera par la rue Berri selon une entente avec le propriétaire voisin, en attendant le réaménagement de l'Immeuble par la Ville.

Selon l'entente négociée entre les parties, l'arrondissement prend à sa charge les travaux de déplacement de la génératrice et la relocalisation de l'entrée d'eau de l'immeuble du 4450, rue Saint-Hubert, étant la propriété résiduelle du CSCM. La Ville s'engage également, dans le cadre de la réalisation de son projet à des fins municipales, à aménager un débarcadère donnant accès à la propriété résiduelle du CSCM et à y maintenir un accès adapté pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un accès aux fins de la collecte des ordures et des matières recyclables.

La présente vente comprend également la cession et le transfert par le vendeur à la Ville de tous les droits concernant les bornes de recharge installées sur l'Immeuble.

La Ville acquiert également, aux termes de l'acte de vente, deux (2) servitudes, dont une de passage et une d'aménagement à des fins publiques. La servitude de passage permettra l'accès au site par la rue Saint-Hubert et la servitude d'aménagement à des fins publiques permettra à la Ville d'aménager une partie du débarcadère ainsi qu'un espace de transition entre le projet d'aménagement sur l'Immeuble et le bâtiment actuel érigé sur la propriété résiduelle du CSCM.

L'Immeuble à acquérir est délimité par les lettres DQPHGOJKD au plan numéro H-44 Saint-Jean-Baptiste préparé par Christian Viel arpenteur-géomètre le 19 février 2016 sous sa minute N°182. Le CSCM consent également en faveur de la Ville deux servitudes réelles et perpétuelles sur la propriété résiduelle du CSCM, l'une de passage ayant une superficie de 95,5 m², délimitée par les lettres ABCDA tel qu'illustré sur le plan H-46 Saint-Jean-Baptiste, préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 26 avril 2017 sous le numéro 352 de ses minutes, et une seconde d'aménagement à des fins publiques d'une superficie de 151,3 m² délimitée par les lettres EFGHE, tel qu'illustré sur le plan H-46 précité.

Deux limitations importantes affectent l'Immeuble et devront être prises en compte dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement à des fins municipales. Premièrement, l'Immeuble est situé dans l'aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (Sanctuaire du Saint-Sacrement / Église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement) en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, tout projet de construction sur l'Immeuble, au sens de la loi, est soumis à l'autorisation préalable du ministre. Deuxièmement, la partie sud-ouest de l'Immeuble, en front de la rue Berri, est affectée de servitudes de limitation de charge aux fins du métro.

L'Immeuble ainsi que la propriété résiduelle du CSCM ont été acquis par ce dernier le 21

décembre 1998, aux termes d'un acte de donation par la corporation des Religieux du Très-Saint-Sacrement de Montréal, maintenant connue comme l'Œuvre Louis-Estèvenon (l'«Œuvre»). Aux termes de cet acte de donation, plusieurs droits et charges ont été établis contre l'Immeuble et la propriété résiduelle du CSCM en faveur de l'Œuvre (droit hypothécaire, droit d'usage, stipulation d'inaliénabilité et restriction quant à l'usage). L'Œuvre intervient à l'acte de vente faisant l'objet du présent sommaire afin de renoncer aux droits et charges établis en sa faveur dans le titre d'acquisition du CSCM, mais ce, uniquement à l'égard de l'Immeuble, et pour consentir à l'établissement des servitudes sur la propriété résiduelle du CSCM. En considération, le CSCM accepte de remettre à l'Œuvre une somme de 150 000 \$ à même le prix de vente et la Ville accorde à l'Œuvre un droit personnel et temporaire à l'usage de trois places de stationnement sur l'Immeuble, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018 au plus tard.

Les trois places de stationnement réservées à l'usage des membres de l'Œuvre sont illustrées par les numéros 7, 8 et 9 sur le plan daté du 18 juillet 2016 (voir en pièce jointe). Les places de stationnement illustrées sur le plan par les numéros 1 à 6 sont actuellement dédiées aux bornes de recharge. Une dernière place de stationnement est réservée pour les usagers du CSCM possédant une vignette de stationnement pour personne handicapée, conformément à l'entente de passage temporaire.

JUSTIFICATION

L'acquisition du terrain est nécessaire pour permettre la consolidation du pôle autour de la place Gérald-Godin qui fait l'objet d'un grand projet urbain au Service de la mise en valeur du territoire. Ce grand projet comprend notamment la construction d'une nouvelle bibliothèque, la rénovation de la maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, le réaménagement de la place Gérald-Godin et l'agrandissement et la mise en place de l'accessibilité universelle de l'édicule de la station de métro Mont-Royal. Le prix payé, au montant de 2 920 000 \$, correspond à la valeur marchande de ce terrain. Ce prix respecte le budget et la capacité de payer de la Ville. Le prix de vente tient compte des travaux que la Ville s'engage à effectuer relativement au débarcadère, à l'entrée d'eau, à la génératrice, à l'établissement des servitudes ainsi qu'à une indemnité de 120 000 \$ pour la perte des revenus de stationnement du vendeur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'acquisition sera assumée par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Un virement budgétaire d'un montant de 3 066 000 \$ provenant du budget d'investissement du SGPI vers l'arrondissement sera effectué suite à la réception de la résolution du conseil d'arrondissement. Selon les résultats d'une étude de caractérisation environnementale et géotechnique préliminaire effectuée en 2013 par l'arrondissement, le site est conforme, en vertu de la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une utilisation à des fins institutionnelles. Donc aucun coût n'est associé à la réhabilitation des sols de l'Immeuble si la Ville réalise un projet à des fins institutionnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet d'acte ne peut être approuvé, l'entente convenue entre les parties sera caduque et les projets ci-devant mentionnés ne pourront pas être réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera mise en place pour annoncer l'acquisition du terrain.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Lyne OLIVIER, 7 juillet 2017
Luc LÉVESQUE, 6 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-01-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-07-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs, en remplacement de Mme
Marie-Claude Lavoie, directrice de service

Approuvé le : 2017-07-11

**Dossier # : 1174950007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik inc. au terme de la résolution CA17 25 0251 pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande pour considération la proposition suivante :
D'annuler le contrat octroyé à Soucy Aquatik au terme de la résolution CA17 25 0251, au prix de sa soumission, pour un contrat total approximatif de 2 099 443,50 \$ toutes taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour la soumission DCSLPDS54-17-14.

D'annuler la dépense de 2 461 548,50 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne.

D'abroger la résolution CA17 25 0251 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 juillet 2017.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-07-12 15:02**Signataire :**

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1174950007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik inc. au terme de la résolution CA17 25 0251 pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-17-14

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public s'est tenu du 2 au 19 juin 2017 pour le projet cité en objet. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le «système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec». Le dossier a été octroyé par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 juillet dernier. La Direction recommande l'annulation du contrat octroyé à Soucy Aquatik, ainsi que toutes les dépenses incidentes y afférents, afin de revoir et de préciser les besoins de ce projet. En effet, la complexité de ce projet nous oblige à revoir certains critères au cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0251  - 4 juillet 2017 - Octroi d'un contrat à Soucy Aquatik inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une dépense totale de 2 461 548,50 \$.

DESCRIPTION

L'arrondissement procédera dans les semaines qui suivent à la préparation des documents pour un nouvel appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le nouvel appel d'offres sera lancé en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres (une enveloppe). Cette méthode permettra d'analyser les offres faites par les soumissionnaires en tenant compte de critères spécifiques et un comité de sélection procédera à l'analyse des soumissions. Le contrat sera alors accordé à celui qui aura déposé la soumission ayant obtenu le plus haut pointage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux débiteront lorsque le conseil aura octroyé le contrat suite à l'évaluation du comité de sélection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc GOSSELIN
Chef de division

Le : 2017-07-12



Dossier # : 1173945007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour couvrir une partie des frais associés à l'organisation de l'inauguration de la nouvelle ruelle verte située au sud de la rue Rachel Est, entre les rues Saint-André et Mentana.

À la demande du cabinet du maire et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal,

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-07-12 14:52

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1173945007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour couvrir une partie des frais associés à l'organisation de l'inauguration de la nouvelle ruelle verte située au sud de la rue Rachel Est, entre les rues Saint-André et Mentana.

CONTENU**CONTEXTE**

Octroyer une contribution de 297,25 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour couvrir une partie des frais associés à l'organisation de l'inauguration de la nouvelle ruelle verte située au sud de la rue Rachel Est, entre les rues Saint-André et Mentana.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le 10 juin dernier, l'Office municipal d'habitation de Montréal et l'administration de l'arrondissement tenaient un événement conjoint pour inaugurer la nouvelle ruelle verte. Les riverains et les locataires ont été invités à participer à la journée de plantation qui s'est terminée autour d'un buffet. Le montant de 297,25 \$ couvre 50 % des coûts relatifs au service du traiteur.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de cet événement contribue à améliorer la qualité de vie de quartier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication prévue. Le partenaire doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 11 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-11

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe